



Saint-Jean-de-Maurienne, 27 février 2017

Communiqué de presse

**A partir du 6 mars 2017
Fin du dépôt des dossiers
de demandes d'immatriculation
à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne
et modifications des horaires d'ouverture**

A compter du 6 mars 2017, dans le cadre de la réorganisation des différentes missions, les dossiers de demandes de certificats d'immatriculation ne pourront plus être déposés à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.

Pour toute information sur les démarches relatives à l'immatriculation d'un véhicule, comme pour celles relatives au permis de conduire, vous pouvez consulter le site www.savoie.gouv.fr.

La sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne reste compétente pour la délivrance des permis de conduire internationaux pour l'ensemble du département de la Savoie (renseignements également sur le site précité).

A compter de cette même date, les services de la Sous-Préfecture seront ouverts au public tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.